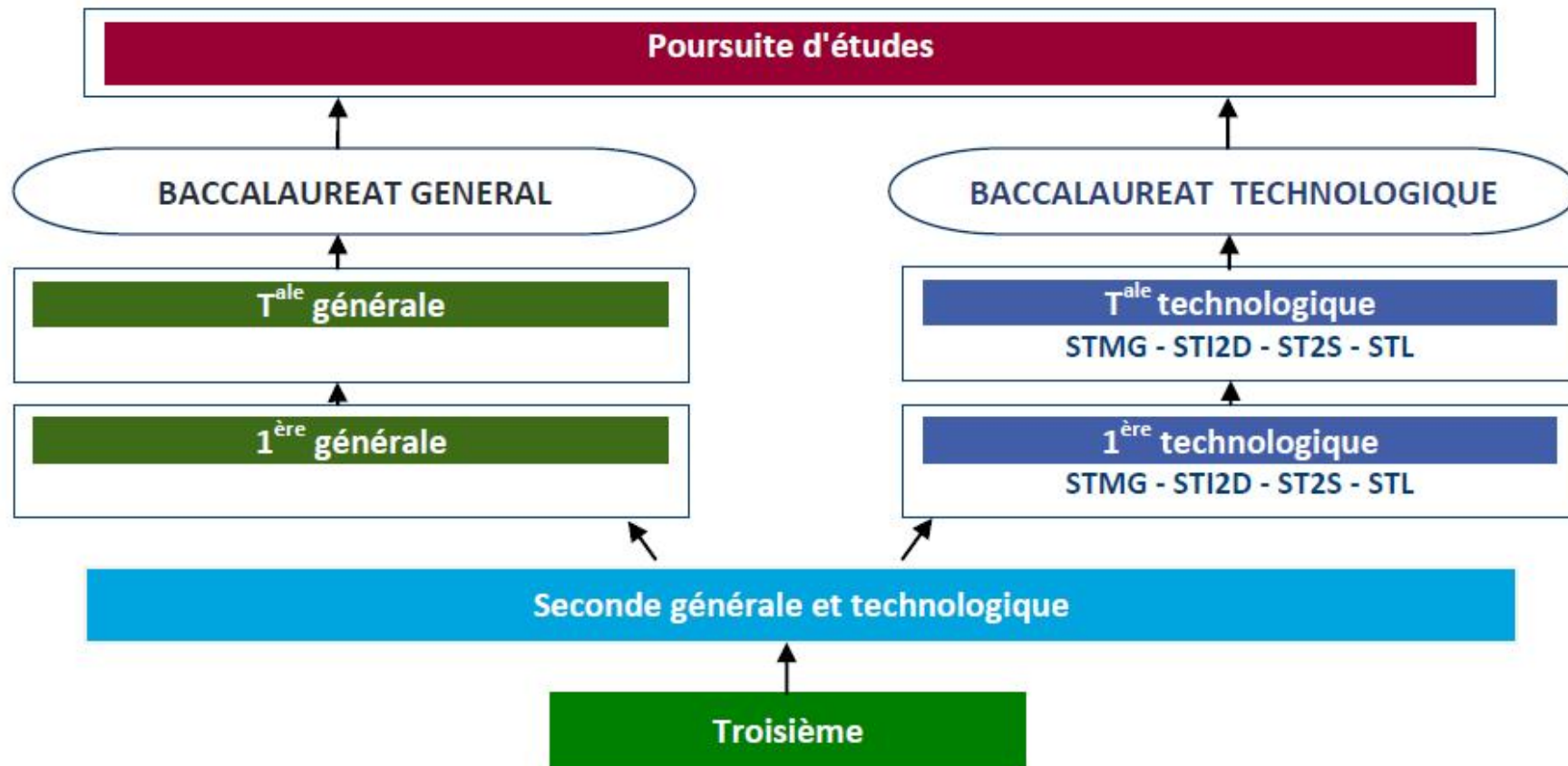


Après la 3^{ème} : la voie générale et technologique

La voie générale et technologique



La seconde générale et technologique

Enseignements communs obligatoires

Français	4h00	Mathématiques	4h00
Histoire-géographie	3h00	Physique-chimie	3h00
Langue vivante A et langue vivante B	5h30	SVT	1h30
Sciences économiques et sociales	1h30	Sciences numériques et technologie	1h30
EPS	2h00	Enseignement moral et civique	18h/an

Accompagnement à l'orientation 54h/an
Accompagnement personnalisé / Heures de vie de classe

En plus, possibilité de choisir 1, 2 ou 3 enseignements

1 parmi

Enseignement général (3h00)
Arts : arts plastiques
Arts : théâtre
Arts : cinéma-audiovisuel
Arts : histoire des arts
Arts : musique
EPS : athlétisme
EPS : voile
EPS : danse
Langues et cultures de l'Antiquité : latin*
Langues et cultures de l'Antiquité : latin-grec*
Langue vivante C : italien
Langue vivante C : provençal

1 parmi

Enseignement technologique (1h30)
Création et innovation technologiques
Management et gestion
Santé et social
Sciences de l'ingénieur
Sciences et laboratoire

* Les enseignements optionnels de LCA Latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.



L'offre d'enseignements optionnels de chaque lycée peut faire l'objet de modifications.

La voie professionnelle

